



**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE MONTCALM
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-OUEST**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-Ouest, tenue à la salle du conseil, au 270, Route 125 à Saint-Roch-Ouest, **le mardi 3 février 2026**, à 19 h, et à laquelle sont présents :

Sont présents :

Monsieur Pierre Mercier, maire
Madame Josianne Chayer, conseillère au siège no 3
Monsieur Francis Mercier, conseiller au siège no 4
Monsieur Sylvain Lafortune, conseiller au siège 5

Sont absents :

Monsieur Bernard Benoit, conseiller au siège no 1
Monsieur Charles Smith, conseiller au siège no 2
Monsieur Jean Bélanger, conseiller au siège no 6

Sous la présidence du maire, monsieur Pierre Mercier, formant le quorum.

Était également présente madame Sherron Kollar, directrice générale et greffière-trésorière

024-2026 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après avoir dûment constaté le quorum, M. Pierre Mercier, maire, déclare la présente séance ouverte.

025-2026 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JANVIER 2026**
- 3. CORRESPONDANCE**
- 4. RAPPORT DES COMITÉS**
- 5. PRÉSENTATION DES COMPTES**
 - 5.1** Compte à payer
- 6. RÉGLEMENTATION**
 - 6.1** Avis de motion et dépôt du Projet de Règlement 172-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments
- 7. ADMINISTRATION**
 - 7.1** Certificat de paiement - Latendresse Asphalte inc. facture 14570
 - 7.2** Certificat de paiement - Latendresse Asphalte inc. facture 14571
 - 7.3** Autorisation de paiement-Isomax Conseil
 - 7.4** Quote-Part MRC de Montcalm 2026
 - 7.5** Adhésion 2026, Association Forestière de Lanaudière
 - 7.6** Congrès de l'ADMQ 2026
 - 7.7** Demande d'aide financière-Cercle des Fermières de St-Roch-de-l 'Achigan
 - 7.8** Appui au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation visant le maintien de la tarification préférentielle de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques
- 8. VARIA**
 - 8.1** CPA Tourbillon des Laurentides Inc.
 - 8.2** Appui aux demandes de l'Union des municipalités du Québec quant à l'abolition du Programme de l'expérience québécoise et les restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires
 - 8.3** Achat d'une tour d'ordinateur
- 9. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour ci-dessus précité.

Adoptée

026-2026 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU 6 JANVIER 2026

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont reçu le procès-verbal, la greffière-trésorière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par M. Francis Mercier, et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 janvier 2026 tel qu'il a été rédigé.

Adoptée

027-2026 CORRESPONDANCE

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la correspondance reçue durant le mois.

028-2026 RAPPORT DES COMITÉS

Les membres du conseil font un compte rendu des activités et des comités auxquels ils ont participé durant le mois.

GESTION FINANCIÈRE

029-2026 COMPTE À PAYER

ATTENDU QUE la directrice générale et greffière-trésorière a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 171 286,07 \$ en date du 3 février 2026;

ATTENDU QUE la liste est répartie de la façon suivante :

- Comptes à payer : chèque no 9498 au chèque no 9522 le montant total des chèques pour le mois de février 2026 s'élève à 129 723,44 \$;
- Virements bancaires pour un montant de 41 562,63 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'approuver la liste déposée en annexe et en autoriser le paiement auprès des fournisseurs;

QUE la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée

RÉGLEMENTATION

030-2026 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO
172-2026 RELATIF À L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS

Madame la conseillère Josianne Chayer dépose un projet de règlement numéro 172-2026 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments et donne avis que ledit règlement sera adopté à une séance ultérieure. Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de règlement le 30 janvier 2026. De plus, la lecture du règlement sera dispensée lors de son adoption.

Adoptée

ADMINISTRATION

031-2026 CERTIFICAT DE PAIEMENT – LATENDRESSE ASPHALTE INC.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 188-2025, le conseil a octroyé un contrat pour des travaux près du 770, chemin du Ruisseau St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise **34 898,09 \$** (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement final déposée par M. Patrick Charron, d'Isomax Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents, d'autoriser le versement d'un montant de **40 124,07 \$** (taxes incluses) à l'entrepreneur **Latendresse Asphalte inc.**, conformément au certificat de paiement final déposé par M. Patrick Charron, ingénieur.

Adoptée

032-2026 CERTIFICAT DE PAIEMENT – LATENDRESSE ASPHALTE INC.

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution no 244-2025, le conseil a octroyé un contrat pour des travaux près du 720, chemin du Ruisseau St-Jean;

CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux exécutés totalise **40 000 \$** (avant taxes);

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement final déposée par M. Patrick Charron, d'Isomax Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents, d'autoriser le versement d'un montant de **45 990 \$** (taxes incluses) à l'entrepreneur **Latendresse Asphalte Inc.**, conformément au certificat de paiement final déposé par M. Patrick Charron, ingénieur.

Adoptée

033-2026 AUTORISATION DE PAIEMENT-ISOMAX CONSEIL

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'autoriser le paiement de la facture 25-018 SRO à Isomax Conseil, pour un montant de 10 761,66 \$, taxes incluses, pour la préparation des plans, des devis, de la visite des chantiers et de la surveillance des travaux sur le chemin du Ruisseau St-Jean.

Adoptée

034-2026 QUOTE-PART MRC DE MONTCALM 2026

CONSIDÉRANT QUE, le 16 décembre 2025, la Municipalité de Saint-Roch-Ouest a adopté son budget pour l'exercice financier 2026;

CONSIDÉRANT QUE, lors de l'adoption de ce budget, un montant de 101 386 \$ a été prévu pour la quote-part 2026 de la MRC de Montcalm;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Montcalm a adopté son budget le 21 janvier 2026;

CONSIDÉRANT QUE, suivant l'adoption de ce budget, la quote-part 2026 attribuée à la Municipalité de Saint-Roch-Ouest s'élève à 102 782 \$, représentant un écart budgétaire de 1 396 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à effectuer les versements de la quote-part 2026 à la MRC de Montcalm, pour un montant total de 102 782 \$, conformément aux modalités et aux échéances établies par celle-ci.

Adoptée

035-2026 ADHÉSION 2026 – ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE

Le conseil prend acte de la demande déposée et décide de ne pas y adhérer pour l'année 2026.

036-2026 CONGRÈS DE L'ADMQ 2026

ATTENDU QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) se tiendra à Québec du 17 au 19 juin 2026;

ATTENDU QUE la tenue du congrès annuel de l'ADMQ offre une occasion de formation pertinente et d'échanges professionnels au bénéfice de la gestion municipale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Josianne Chayer, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

QUE la directrice générale, Sherron Kollar, soit autorisée à participer au congrès annuel de l'ADMQ à Québec du 17 au 19 juin 2026;

QUE les frais d'inscription, au coût de **603 \$ plus taxes**, soient payés directement par la municipalité;

QUE les frais de déplacement et tous les autres frais inhérents à la participation au congrès soient remboursés sur présentation des pièces justificatives;

Adoptée

037-2026 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE-CERCLE DES FЕРMIÈRES DE ST-ROCH - DE L'ACHIGAN

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'accorder une contribution financière de 200 \$ afin d'encourager et de soutenir les activités du Cercle des Fermières de Saint-Roch-de-l 'Achigan.

Adoptée

038-2026 APPUI À LA MOBILISATION INITIÉE PAR LE RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE DU QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE VISANT LE MAINTIEN DE LA TARIFICATION PRÉFÉRENTIELLE DE POSTES CANADA POUR L'ENVOI DE LIVRES DE BIBLIOTHÈQUES

ATTENDU QUE les bibliothèques publiques jouent un rôle essentiel dans l'accès direct et équitable à la culture, à l'éducation et à l'information pour l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le prêt entre bibliothèques et l'envoi de documents par la poste constituent un service fondamental, particulièrement pour les petites municipalités et les citoyens vivant en région;

ATTENDU QUE la tarification réduite offerte par Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques permet de maintenir des services accessibles et financièrement viables pour les municipalités;

ATTENDU QUE toute augmentation significative ou l'abolition de cette tarification réduite aurait des impacts directs sur l'offre de services des bibliothèques, leurs budgets et l'accessibilité pour les usagers;

ATTENDU QU'une mobilisation nationale est en cours afin de demander à Postes Canada et au gouvernement fédéral de maintenir cette tarification préférentielle pour les livres de bibliothèques;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest est préoccupée de l'impact concret qu'aurait l'abolition de cette tarification sur les services de sa bibliothèque et de ses usagers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

1. **QUE** la Municipalité de Saint-Roch-Ouest appuie le Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie dans la mobilisation nationale visant le maintien de la tarification réduite de Postes Canada pour l'envoi de livres de bibliothèques;

- 2. **QUE** la Municipalité reconnaisse l'importance de cette mesure pour assurer l'accessibilité aux services de bibliothèque, notamment pour les citoyens des petites municipalités et des régions;
- 3. **QUE** la Municipalité demande au gouvernement fédéral de préserver cette tarification préférentielle pour les bibliothèques publiques et retirer du projet de loi C-15 la proposition d'abroger les dispositions du paragraphe 19(1)(g1) de la Loi sur la Société canadienne des postes;
- 4. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Services publics et de l'approvisionnement du Canada, l'honorable Joël Lightgound, ainsi qu'au Réseau BIBLIO du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

Adoptée

VARIA

039-2026 CPA TOURBILLON DES LAURENTIDES INC.

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'accorder une contribution de 300 \$ pour une publicité dans le programme souvenir du CPA Tourbillon des Laurentides Inc., qui aura lieu les 25 et 26 avril prochains.

Adoptée

040-2026 APPUI AUX DEMANDES DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC QUANT À L'ABOLITION DU PROGRAMME DE L'EXPÉRIENCE QUÉBÉCOISE ET LES RESTRICTIONS AU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

- | | |
|--------------------|---|
| ATTENDU QUE | le Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui constituait une voie rapide vers la résidence permanente pour les travailleuses et travailleurs déjà établis au Québec et les diplômés du Québec, a été aboli le 19 novembre 2025 par le gouvernement du Québec ; |
| ATTENDU QUE | cette abolition a laissé sans solution de nombreuses personnes en emploi, notamment les travailleuses et travailleurs non qualifiés, malgré leur contribution essentielle à la vitalité des collectivités partout au Québec ; |
| ATTENDU QUE | le gouvernement du Canada a imposé des restrictions au Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTET) à l'automne 2024 qui causent depuis près d'un an des pertes importantes de main-d'œuvre dans les entreprises incapables de renouveler les permis de leurs travailleuses et travailleurs ; |
| ATTENDU QUE | ces restrictions au PTET ont des impacts économiques majeurs, incluant des risques de fermeture pour 35 % des entreprises concernées ; |
| ATTENDU QUE | l'ensemble des régions du Québec sont aux prises avec une pénurie de main-d'œuvre structurelle, et que le recours aux travailleuses et travailleurs étrangers temporaires demeure indispensable pour la vitalité de secteurs clés tels que la construction, la fabrication, la santé, la transformation alimentaire, les services de proximité et l'industrie touristique ; |
| ATTENDU QUE | l'abolition du PEQ a accru l'urgence d'agir pour le renouvellement des permis des travailleuses et travailleurs étrangers temporaires ; |
| ATTENDU QUE | l'Union des municipalités du Québec (UMQ) considère que les mesures annoncées dans le Programme de sélection des travailleurs qualifiés (PSTQ) demeurent insuffisantes pour corriger les effets de l'abolition du PEQ et demande la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ainsi que l'abandon des restrictions imposées au PTET et une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs concernés ; |

ATTENDU QUE selon un sondage Léger commandé par l'UMQ, 79 % de la population estime que la planification de l'immigration doit refléter les besoins de toutes les régions et permettre aux travailleuses et travailleurs établis de rester au Québec ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Sylvain Lafortune, et résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents :

QUE la Municipalité de Saint-Roch-Ouest appuie les demandes de l'UMQ en immigration, soit de demander :

- Au gouvernement du Québec, la mise en place d'une clause de droits acquis pour les orphelins du PEQ ;
- Au gouvernement du Canada,
 - La mise en place d'une clause de droits acquis pour les travailleuses et travailleurs du PTET déjà au pays ;
 - Des mesures transitoires claires et flexibles permettant aux entreprises de conserver les travailleuses et travailleurs étrangers déjà en poste et d'en recruter où les besoins sont critiques ;
 - Le rétablissement du processus de traitement simplifié ;
 - Des solutions réellement adaptées aux besoins des PME québécoises.

QUE copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organismes suivants :

- Jean-François Roberge, ministre de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ;
- André A. Morin, porte-parole du Parti libéral du Québec en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Andrés Fontecilla, porte-parole de Québec solidaire en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Paul St-Pierre Plamondon, chef et porte-parole du Parti québécois en matière d'immigration, de francisation et d'intégration ;
- Patty Hajdu, ministre de l'Emploi et des Familles ;
- Joël Lightbound, lieutenant du Québec et ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement ;
- Pierre Paul-Hus, lieutenant du Québec du Parti conservateur du Canada
- Alexandre Boulerice, porte-parole Développement économique du Québec du Nouveau parti démocratique
- Alexis Brunelle-Duceppe, porte-parole du Bloc québécois en matière d'Immigration, de Réfugiés et de Citoyenneté
- Louis-Charles Thouin, député de Rousseau
- Luc Thériault, député de Montcalm
- Union des municipalités du Québec (UMQ).

Adoptée

041-2026 ACHAT D'UNE TOUR ORDINATEUR

Sur la proposition de Mme Josianne Chayer, il est résolu à l'unanimité des conseillers et de la conseillère présents d'autoriser l'achat d'une tour d'ordinateur pour le bureau de l'inspecteur auprès d'Yvan Beaucage, de Data Mobile, pour un montant d'environ 1 200 \$ plus taxes.

Adoptée

042-2026 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

043-2026 LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Francis Mercier et résolu à l'unanimité que la séance soit levée (20 h 10).

Adoptée

Les résolutions numéros 024-2026 à 042-2026 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, et par le fait même, deviennent exécutoires en date de ce jour.

- Original signé -

Pierre Mercier,
Maire

- Original signé -

Sherron Kollar,
Directrice générale et greffière-trésorière